

RÈGLEMENT D'UTILISATION *(version 02 du 19 juin 2020)*

Par votre inscription au Club Nautique de Bellevue, vous vous engagez au respect du règlement qui a pour but de préciser l'application des règles de sécurité et de bon usage des infrastructures et du matériel naviguant.

1. Infrastructures

1.1 Le club est composé des espaces distincts suivants :

- L'espace club : Il comprend l'espace pourvu de petits et grands casiers, de douches et de toilettes. Tous les membres y ont accès.
- Le vestiaire : Jouxant l'espace club, le vestiaire est réservé pour les cours de voile ou pour des activités en groupe.
- Le local voile : Espace réservé au chef de base et aux moniteurs des cours Flottille.
- Le local administratif : Espace réservé aux membres du comité du CNBe et au chef de base.
- La buvette : Elle est sous la responsabilité de l'exploitant.

1.2 Les casiers

- Petits casiers : Il y a 40 petits casiers pour les affaires personnelles. La rangée du haut impaire est destinée à une utilisation journalière et doivent être vidés chaque soir. La rangée du bas paire est disponible à la location annuelle.
- Grands casiers : Il y a 18 grands casiers pour le matériel. 10 sont réservés au club, 8 sont en location.

1.3 Utilisation

Merci de refermer les portes des casiers une fois ces derniers vidés.

Merci de passer la raclette après avoir pris votre douche

2. Membres

2.1 Mineurs

Les mineurs ne sont pas autorisés à sortir sur le lac avec une embarcation du club sans l'accompagnement d'un membre responsable.

2.2 Alcool et drogues

La consommation d'alcool, de drogues et autres psychotropes est prohibés lors de l'utilisation du matériel navigant du club. Chaque membre s'engage à ne pas utiliser le matériel navigant s'il a consommé de l'alcool, de la drogue et autres psychotropes.

2.3 Sécurité

Utiliser le matériel navigant comporte des risques. Le port d'un gilet de sauvetage quelles que soient les conditions de navigation est obligatoires.

En empruntant du matériel, vous confirmez :

- Etre au courant des dangers propres à ce sport
- Etre capable de manœuvrer le matériel que vous empruntez
- Renoncez à engager la responsabilité du Club Nautique de Bellevue ou du propriétaire du matériel mis à disposition en cas de problème
- Etre prêt à participer à toute réparation découlant d'une utilisation inappropriée

Nous recommandons le port d'un téléphone mobile dans une poche étanche lors de vos activités.

Ni l'association ni son comité ne sont responsables d'assurer la sécurité des personnes utilisant le matériel mis à disposition.

3. Section Voile

3.1 Test d'aptitude

Chaque membre de la section voile doit faire valider son aptitude à naviguer par le chef de base ou un membre du comité. Il lui incombe de prendre rendez-vous.

La personne en charge de faire passer le test se réserve le droit d'annuler le rendez-vous en fonction des conditions météorologiques.

3.2 Navigation

- Réservation : Prochainement, un bateau du club pourra être réservé via le site internet du CNBe.

- Matériel : Le matériel est contrôlé par le membre avant et après la sortie, les membres sont responsables du matériel. Tout défaut doit être annoncé au chef de base sans délai et noté dans le cahier de sortie. Le membre par sa signature s'engage à assumer la responsabilité des dégâts causés en cas de problème non signalé.

3.3 Équipement obligatoire (annexe 15 de l'Ordonnance sur la navigation Intérieure) :

- Ecope ou seau
- Gaffe
- Rames ou pagaie
- Pavillon de détresse
- Corne ou sifflet
- Cordages

3.4 Sécurité

Les membres s'engagent à respecter en tout temps les consignes de sécurité, règlements et lois applicables. Les membres sont équipés d'un gilet de sauvetage personnel ou d'une aide à la flottabilité. (art 134 et 134a ONI)

Les bateaux du club ne sont pas équipés pour naviguer de nuit ou par temps bouché (art. 55 et ss ONI).

3.5 Communication

Chaque sortie avec un bateau du club est annoncée. Inscription dans le cahier de sorties :

- Nom prénom des personnes à bord
- Date et heure de départ
- Type de matériel emprunté
- Secteur de navigation
- Durée estimée de sortie
- Visa de retour confirmant l'état du matériel

4. Section Planche

4.1 Test d'aptitude

Les membres ont la possibilité de faire un test d'aptitude à proximité du Port-Saladin sous leurs propres responsabilités, le chef de secteur reste à disposition sur rendez-vous.

4.2 Navigation

- Réservation : Prochainement, un standup paddle pourra être réservé via le site internet du CNBe.

- Matériel : Le matériel est contrôlé par le membre avant et après la sortie, les membres sont responsables du matériel. Tout défaut doit être annoncé au chef de base sans délai et noté dans le cahier de sortie. Le membre par sa signature s'engage à assumer la responsabilité des dégâts causés en cas de problème non signalé.

4.3 Équipement obligatoire :

- Pagaie
- Liche
- Gilet sauvetage
- Téléphone portable

4.5 Sécurité

Les membres s'engagent à respecter en tout temps les consignes de sécurité, règlements et lois applicables. Les membres sont équipés d'un gilet de sauvetage personnel ou d'une aide à la flottabilité. (art 134 et 134a ONI)

Le matériel n'est pas équipé pour naviguer de nuit ou par temps bouché. (art. 55 et ss ONI).

4.5 Communication

Chaque sortie avec un bateau du club est annoncée. Inscription dans le cahier de sorties :

- Nom prénom
- Date et heure de départ
- Type de matériel emprunté
- Secteur de navigation
- Durée estimée de sortie



- Visa de retour confirmant l'état du matériel

5. Droit applicable

Le lieu d'exécution et le for juridique en cas de conflits sont à Genève.

6. Liens

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19780252/index.html>

<https://www.cnbe.ch>